



KINEPOLIS, le 14/03/2022

ADDENDUM AU REGLEMENT INTERIEUR - A L'ATTENTION DE LA CLIENTELE

Dans le contexte de crise sanitaire provoquée par l'épidémie de Covid-19, les salles de cinémas ont été autorisées à réouvrir à condition de mettre en place des mesures de prévention de la maladie auxquelles les clients sont tenus de se conformer. L'assouplissement des mesures sanitaires est désormais applicable, conformément à la réglementation en date du 14/03/2022 :

1. L'accès aux salles de cinéma n'est soumis ni au pass vaccinal, ni au pass sanitaire.
2. Le port du masque n'est plus obligatoire au sein du complexe cinématographique.
3. La consommation d'encas et boissons est autorisée dans nos salles.
4. Les spectateurs doivent néanmoins se désinfecter les mains à l'aide du gel hydro-alcoolique mis à leur disposition à différents points dans le cinéma.
5. Les spectateurs doivent respecter la numérotation de leurs fauteuils, conformément aux indications figurant sur leur preuve d'achat ou leur réservation.

D'une manière générale, les visiteurs doivent continuer à respecter l'ensemble des mesures affichées dans les cinémas.

Direction de KINEPOLIS, le 14/03/2022

Les membres du complexe Kinopolis et le service de sécurité sont chargés de l'application du Présent Règlement.

La Direction Kinopolis se réserve le droit de procéder à l'expulsion de tout visiteur ne respectant pas l'un ou plusieurs points de ce règlement et faire appel aux forces de l'ordre si nécessaire.



KINEPOLIS, le 3/6/2021

ADDENDUM AU REGLEMENT INTERIEUR - A L'ATTENTION DE LA CLIENTELE

Kinepolis Lomme propose à compter du 3/6/2021 un service de privatisation de salle dédiée au gaming intitulé « Kinepolis PLAY », dont les conditions générales d'utilisation et de vente figurent ci-après.

Kinepolis Lomme met à disposition du Client une salle de cinéma pour une séance de jeux vidéo privée, pour une durée maximale de 2h20mn (installation / branchement / désinstallation inclus). Cette salle est mise à disposition pour un nombre maximum de 10 personnes (incluant l'organisateur) et pour une durée maximale de 2h20 mn (installation / branchement / désinstallation inclus). Une fois la réservation validée, le Client ne dispose ni d'un droit d'annulation, ni d'un droit de rétractation conformément à l'article 9 des Conditions Générales de Vente de Kinepolis. La réservation n'est pas modifiable.

La salle est réservée pour une session de 2h20 mn qui ne pourra être prolongée si le Client (et /ou ses accompagnants) arrivent en retard.

Les règles sanitaires en vigueur dans le cinéma (<https://kinopolis.fr/covid-19>) devront être respectées.

Le Client doit apporter sa propre console et ses manettes sans fil, préalablement chargées, ainsi que le câble d'alimentation et le câble HDMI. Seules les consoles PS4, PS5, Nintendo Switch et Xbox (Xbox 360, Xbox One, Xbox Series) sont acceptées. La connexion se fait par câble HDMI en cabine de projection (non accessible au Client). Pas de connexion internet possible depuis la salle de cinéma : les mises à jour doivent impérativement être faites avant la séance. Les accessoires (hors manettes) ne sont pas autorisés.

Le Client doit détenir les licences nécessaires pour l'utilisation des jeux apportés et est responsable de la bonne conformité de ces licences. Le Client doit également respecter la classification d'âge du jeu.

Seuls les jeux licenciés peuvent être projetés dans la salle. Le Client ne peut projeter un contenu autre que le jeu (par exemple streaming de vidéo, contenu illégal, ...). Kinepolis se réserve le droit de vérifier, pendant la séance, la nature du contenu diffusé et d'interrompre la session en cas de non-respect.

La location et l'utilisation de la salle doivent se faire dans un cadre privé (amis, collègues, famille). En aucun cas, la salle ne peut être commercialisée ou sous-louée.

En cas de non-respect des règles, Kinepolis pourra engager des poursuites à l'encontre du Client et faire valoir une indemnisation pour tout dommage subi. La salle devra être restituée dans un état de propreté identique à celui proposé en début de session. Les déchets personnels doivent être déposés dans les containers prévus à cet effet en sortie de salle.

Le Client garantit Kinepolis contre toute réclamation d'un tiers pour non-respect de ses droits qui pourrait être adressée à Kinepolis et contre les conséquences en résultant.

Le règlement interne de Kinepolis s'applique également pour ces séances.

La Direction de KINEPOLIS, le 3/6/2021

Les membres du complexe Kinepolis et le service de sécurité sont chargés de l'application du Présent Règlement, et la Direction Kinepolis se réserve le droit de faire appel aux forces de l'ordre si nécessaire.

La Direction se réserve le droit de procéder à l'exclusion de tout visiteur ne respectant pas l'un ou plusieurs points de ce règlement.